

**RESOLUTION**

Objet : Accord de coopération avec la Chambre de commerce internationale (CCI)

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 69<sup>ème</sup> session à Rhodes, du 30 octobre au 4 novembre 2000,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AGN/69/RAP/16 intitulé "Projet d'accord de coopération avec la Chambre de commerce internationale",

RECONNAISSANT l'intérêt de formaliser les relations entre l'O.I.P.C.-Interpol et la CCI dans un accord qui permette une coordination des actions en matière de lutte contre la criminalité économique afin d'aider les Parties à mener des actions dans ce sens,

APPROUVE l'accord de coopération avec la CCI figurant en annexe 1 du rapport AGN/69/RAP/16 ;

DONNE MANDAT au Secrétaire Général pour le signer.

Adoptée.